



# LA QUINZAINÉ D'ALGERIE

Service économique régional d'Alger

Presse du 15 au 31 mai 2020

*La « Quinzaine d'Algérie » est une revue de presse bimensuelle qui reprend les principales informations à caractère économique parue dans la presse algérienne*

## PLFC 2020 Cadrage macroéconomique

Le Projet de Loi de Finances Complémentaire (PLFC) pour l'exercice 2020 a été adoptée par les députés de l'Assemblée Populaire Nationale et présentée au Conseil de la Nation.

Ladite loi révisé le cadrage macroéconomique de la Loi de Finance (LF) initiale en fonction de la pandémie de la Covid-19 et de l'effondrement des prix de pétrole.

Compte tenu de la chute drastique des cours de pétrole ces derniers mois, le prix de référence du baril de pétrole a été revu à la baisse, passant de 50 à 30 usd et une prévision de recul de la croissance économique de -2,63 % contre une croissance positive de 1,8% prévue dans la loi préliminaire. Les prévisions de croissance hors hydrocarbures tablent sur - 0,91%, contre + 1,78% prévue par la LF initiale.

Les recettes prévisionnelles du Budget pour la fin de l'année reculent à 5 395,5 Mds DZD ( $\approx$  42,00 Mds USD), contre 6 289,7 Mds DZD ( $\approx$  48,96 Mds USD) dans la Loi de Finances (LF) 2020 initiale, dont 1 397,7 Mds DZD ( $\approx$  10,88 Mds USD) de fiscalité pétrolière et 4 001,1 Mds DZD ( $\approx$  31,15 Mds USD) de fiscalité ordinaire.

En fonction du recul anticipé des recettes, les dépenses du budget ont été revues à la baisse de près de 6% passant ainsi à 7 372,7 Mds DZD ( $\approx$  57,40 Mds USD), contre 7 823,1 Mds DZD ( $\approx$  60,90 Mds USD) dans la LF initiale, dont 4 752,4 Mds DZD ( $\approx$  37,00 Mds USD) pour les dépenses de fonctionnement (- 3% par rapport à la LF 2020) et 2 620,3 Mds DZD ( $\approx$  20,40 Mds USD) pour les dépenses d'équipement (- 10,5% par rapport à la LF 2020).

Les prévisions du PLFC 2020 tablent sur un déficit budgétaire de 1 976 Mds DZD ( $\approx$  15,38 Mds USD), contre 1 533,4 Mds DZD ( $\approx$  11,93 Mds USD) prévus initialement.

Par ailleurs, le PLFC 2020 prévoit la baisse de la valeur courante des importations de marchandises pour atteindre 33,5 Mds USD, contre 38,2 Mds USD prévus dans le cadre de la LF initiale, et la baisse des exportations d'hydrocarbures pour s'établir à 17,7 Mds USD, contre 35,2 Mds USD prévus dans la LF initiale.

**Pour information :** Le baril de brut algérien est passé de 64,6 usd en janvier 2020 à 57,5 usd en février puis à 31,3 usd en mars. Ces baisses ont provoqué une diminution de la valeur des exportations d'hydrocarbures respectivement à 2,89 Mds USD, à 2,12 Mds USD puis à 1,32 Md USD.

**PLFC 2020**  
**Mesures législatives**

Les principales mesures législatives proposées dans le PLFC 2020 sont :

- Introduction de mesures d'aide exceptionnelle destinées aux secteurs économiques impactés par la Covid-19 et prolongation des délais des déclarations fiscales et douanières pour les entreprises.
- Suppression de la règle de 49-51 qui régit l'Investissement Direct Etranger (IDE), à l'exclusion des revêtant un caractère stratégique et celle d'achat pour revente en l'état.
- Annulations de l'obligation de recours aux financements locaux pour les investisseurs étrangers.
- Annulation droit de préemption de l'Etat sur les cessions d'actions, ou de parts sociales, réalisées par, ou au profit, d'opérateurs étrangers.
- Autorisation à importer des véhicules neufs mais avec un nouveau barème de droits de douanes et une augmentation des taxes sur les véhicules neufs.
- Instauration d'un nouveau régime préférentiel visant à relancer les industries mécaniques, électroniques et électriques, à travers des exonérations fiscales et l'exemption des droits de douanes mais en écartant les collections destinées à l'industrie de l'assemblage et de montage automobiles.
- Exonération des droits de douanes et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour une période de 2 ans renouvelables pour les composants et matières premières importés ou acquis localement par les sous-traitants.
- Augmentation de la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) ou assimilés à 3 dzd/litre pour les trois catégories d'essence (normal, super et sans plomb) et de 5 dzd/litre pour le gasoil.
- Revalorisation du Salaire National Minimum Garanti (SNMG) de 18 000 à 20 000 DZD (≈ 140,14 à 155,76 USD).
- Exonération totale de l'Impôt sur le Revenu Global (IRG) pour les revenus inférieurs à 30 000 DZD (≈ 233,57 USD) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

*(EL MOUDJAHID – APS – LE SOIR D'ALGERIE)*

**PLFC 2020**  
**IDE**  
**Règle 49-51**

Le PLFC 2020 définit les secteurs stratégiques demeurant soumis à la règle dite de « 49-51 » qui régit l'Investissement Direct Etranger (IDE) :

- Les industries : **1)** des voies ferrées ; **2)** des ports et aéroports ; **3)** militaires; **4)** et pharmaceutiques sauf la fabrication de produits de base innovants à forte valeur ajoutée et nécessitant une technologie complexe.
- Les activités d'exploitation : **1)** des mines et de toute richesse souterraine, ou de surface, liée à l'activité extractive sauf les carrières non minérales. **2)** du réseau de distribution et de transport de l'énergie électrique par câblage ; **3)** du réseau de distribution des hydrocarbures par canalisations de surface ou souterraines ; **4)** et les activités en amont du secteur de l'énergie et de toute autre activité soumise à la loi des hydrocarbures.

*(EL MOUDJAHID – APS – LE SOIR D'ALGERIE)*

**PLFC 2020**  
**Industrie**  
**automobile**

Selon le ministre de l'Industrie et des Mines, le cahier des charges relatif à l'industrie automobile est prêt et entrera en vigueur après l'adoption de la LFC 2020. Il a précisé que « 24 mois au moins » seront nécessaires pour asseoir une véritable industrie automobile nationale, ce qui justifie le retour « temporaire » des importations de véhicules neufs et la suppression du système de quotas.

Au sujet de la perte d'emplois due à la fermeture des activités de montage automobile, le ministre a déclaré : « il n'est pas question de fermer les ateliers d'assemblage mais de les contraindre à l'industrialisation locale et au paiement d'impôts », soulignant que ces usines assuraient 3 820 emplois.

*(LE SOIR D'ALGERIE)*

<p><b>PLFC 2020</b> <b>Industries mécanique et électronique</b></p>	<p>Le PLFC 2020 prévoit un nouveau régime préférentiel visant à relancer les industries mécanique, électrique, électronique et électroménagères, à travers des exonérations fiscales et l'exemption des droits de douane, mais en écartant les collections destinées à l'industrie de l'assemblage et montage automobiles (CKD). <i>(EL MOUDJAHID – APS – LE SOIR D'ALGERIE)</i></p>
<p><b>Pétrole</b> <b>Prix</b></p>	<p>Le cours du baril de Brent pour livraison en juillet est passé de 35 usd le 18 mai 2020 à 35,75 usd le 20 mai (+ 3,2% par rapport à la veille) puis à 34,28 usd le 21 mai (- 4,94% par rapport à la veille). Cette hausse est due, d'une part, à la reprise de l'activité économique dans certains pays et, d'autre part, au recul des stocks de brut américains au 15 mai selon les chiffres hebdomadaires de l'Agence américaine d'Information sur l'Energie (AIE). <i>(TSA ALGERIE)</i></p>
<p><b>Covid-19</b> <b>Mesures fiscales</b></p>	<p>La Direction Générale des Impôts (DGI) a décidé de prolonger au 21 juin 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le délai de souscription de la déclaration mensuelle et de paiement des droits et taxes pour les mois de février, mars, avril et mai. Les redevables concernés sont ceux relevant du régime réel et des professions libérales.</li> <li>➤ Le délai de déclaration trimestrielle et de paiement des droits et taxes y afférentes (IRG/salaires de janvier-février-mars) pour les personnes relevant du régime de l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU).</li> <li>➤ Le délai de paiement du 1<sup>er</sup> acompte prévisionnel de l'Impôt sur le Revenu Global (IRG) et de l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS).</li> </ul> <p><i>(SITE OFFICIEL DE LA DGI)</i></p>
<p><b>Commerce extérieur</b></p>	<p>Le ministre du Commerce a coprésidé, avec le ministre délégué chargé du Commerce extérieur, les travaux d'un comité de réflexion dédié à l'examen du principe de spécialisation des opérateurs économiques vendeurs en l'état et le cahier des charges régissant leur activité. Selon le ministre délégué au Commerce extérieur, un nouveau cahier des charges organisant et régulant les activités d'importation est en cours d'élaboration aux fins d'équilibrer la balance commerciale du pays. Par ailleurs, un nouveau texte relatif à l'application de Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS) est en voie de finalisation. Les taux de DAPS varieront entre 30 et 200%. <i>(APS – LE QUOTIDIEN D'ORAN)</i></p>
<p><b>Energie</b> <b>Subventions</b></p>	<p>Selon le ministre de l'Energie, le subventionnement de l'électricité et du gaz en Algérie a coûté au Trésor public près de 19 Mds DZD (≈ 147,92 MUSD) en 2019. <i>(APS)</i></p>
<p><b>Start-up</b> <b>Fonds d'investissement</b></p>	<p>Le ministre des Finances a annoncé le lancement prochain d'un fonds d'investissement de 1,2 Md DZD (≈ 9,34 MUSD) pour le financement des start-up. <i>(EL MOUDJAHID)</i></p>
<p><b>Covid-19</b> <b>Bilan</b></p>	<p>L'Algérie comptait 7 918 cas confirmés et 582 décès liés à la Covid-19 le 21 mai 2020. Il est précisé qu'au 21 mai 2020, 13 732 patients, confirmés ou suspects à la Covid-19, ont bénéficié du traitement à la Chloroquine. <i>(LE QUOTIDIEN D'ORAN)</i></p>

*Les montants en dinar (DZD) ont été convertis en Dollar (US) au taux officiel du 02.06.2020*

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Alger (adresser les demandes à).  
Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional d'Alger s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Économique Régional d'Alger  
Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

Rédigée par : Darine Chenine  
Revue par : Denis Le Fers